



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/105

Assemblée générale de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies  
(FNCCR) – Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

Secrétariat général de la Ville de Lyon

Direction des Assemblées

**Rapporteur** : M. DOUCET Grégory

**SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 30 SEPTEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 5 OCTOBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 OCTOBRE 2020

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme BRUVIER HAMM Pauline

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. LUNGENSTRASS (pouvoir à Mme DUBOT), M. BLANCHARD (pouvoir à Mme GEORGEL), M. LEVY (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KEPENEKIAN)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

**2020/105 - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FÉDÉRATION  
NATIONALE DES COLLECTIVITÉS CONCÉDANTES ET  
RÉGIES (FNCCR) – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (SECRETARIAT GÉNÉRAL  
DE LA VILLE DE LYON - DIRECTION DES ASSEMBLÉES)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

**I - Contexte :**

La Ville de Lyon est membre de diverses associations, et notamment de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR).

La FNCCR a pour but d'aider ses membres à défendre et représenter les intérêts généraux et particuliers de ces collectivités et organismes tant du point de vue des services publics (objet, mode de gestion...) que de leur domaine public ou privé. Elle contribue également au perfectionnement et au développement des services publics ainsi qu'à l'amélioration de leur gestion.

Son action s'étend en outre plus largement à la connaissance du régime organique, la gestion et le fonctionnement des syndicats de communes, syndicats mixtes, organisme à caractère intercommunal.

La FNCCR apporte à ses membres une assistance quant à la gestion et au fonctionnement de leurs services publics.

**II – Modalités de représentation :**

L'Assemblée générale de l'association FNCCR est constituée par les représentants désignés par ses membres.

La Ville de Lyon, membre de l'association, dispose d'un siège au sein de l'Assemblée générale pour lequel il convient de désigner son représentant.

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L 2121-33 ;

Vu les statuts de l'association en date du 22 mars 2018 ;

**DELIBERE**

Monsieur Sylvain GODINOT est désigné en tant que représentant titulaire pour représenter la Ville de Lyon, à titre permanent et pour la durée du mandat en cours, au sein de l'Assemblée générale de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR).

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

**Grégory DOUCET**